

M. Jamieson, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau.—Copies, en français et en anglais, du rapport d'enquête sur le cabotage au Canada et les activités maritimes assimilées, en date d'octobre 1970. (Document parlementaire n° 283-4/114).

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Forrestall, appuyé par M. Nowlan, propose,—Que cette Chambre est d'avis que le Gouvernement, en ayant affaibli nos possibilités de défense par l'érosion de nos engagements envers l'OTAN par la réduction de nos forces militaires actives et de réserve ainsi que par la mauvaise gestion de nos besoins matériels et en approvisionnementnements, a contribué à démoraliser nos forces armées et à porter nos alliés à reconsidérer la confiance qu'ils avaient placée en nous.

En conséquence, cette Chambre recommande instamment au gouvernement de présenter une politique de défense qui définisse clairement le rôle de nos forces armées au pays—notamment en ce qui concerne le Nord et l'aide à apporter aux autorités civiles—et qui démontre notre volonté et notre capacité à contribuer à la paix mondiale en honorant nos alliances.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, afin de permettre aux comités permanents de la Chambre de poursuivre leurs travaux, la Chambre des communes lorsqu'elle s'ajournera le mercredi 26 mai 1971, demeure ajournée jusqu'à vendredi le 28 mai 1971, à onze heures du matin; et

Que le jeudi 27 mai 1971 soit réputé un des jours mentionnés dans le paragraphe (5) de l'article 58 du Règlement de la Chambre des communes.

Le débat reprend sur la motion de M. Forrestall, appuyé par M. Nowlan,—Que cette Chambre est d'avis que le gouvernement, en ayant affaibli nos possibilités de défense par l'érosion de nos engagements envers l'OTAN, par la réduction de nos forces militaires actives et de réserve ainsi que par la mauvaise gestion de nos besoins matériels et en approvisionnementnements, a contribué à démoraliser nos forces armées et à porter nos alliés à reconsidérer la confiance qu'ils avaient placée en nous.

En conséquence, cette Chambre recommande instamment au gouvernement de présenter une politique de défense qui définisse clairement le rôle de nos forces armées au pays—notamment en ce qui concerne le Nord et l'aide à apporter aux autorités civiles—et qui démontre notre volonté et notre capacité à contribuer à la paix mondiale en honorant nos alliances.

Après plus ample débat, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées.

#### *Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Clermont et Orange en remplacement de MM. McNulty et Whicher sur la liste des membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. MacDonald (Egmont), Schumacher, Cyr, Smith (Saint-Jean) et Reid en remplacement de MM. McQuaid, Yewchuk, Lefebvre, Guay (Lévis) et McBride sur la liste des membres du comité permanent de l'expansion économique régionale.

#### *États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Benson, membre du conseil privé de la Reine,—Budget d'établissement de la Société d'assurance-dépôts du Canada, pour l'année se terminant le 31 décembre 1971, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952, modifiée, Statuts du Canada, 1966-1967, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1971-99, en date du 21 janvier 1971, approuvant ledit budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 283-1/79).

Par M. Dubé, membre du conseil privé de la Reine,—État financier relatif aux opérations découlant de la Loi sur l'assurance des anciens combattants pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément à l'article 20 de ladite loi, chapitre 279, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 283-1/254).

Par M. Dubé,—État financier relatif aux opérations de la Loi sur l'assurance des soldats de retour au pays pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément à l'article 17(2) de ladite loi, chapitre 54, Statuts du Canada, 1920, modifiée en 1951. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 283-1/228).

Par M. MacEachen, membre du conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mai 1971, demandant copie de toute la correspondance échangée entre M. F. C. James, de Winnipeg (Man.) et la Commission canadienne des transports, le ministre des Transports ainsi que le ministre des Approvisionnementnements et Services.—(*Avis de motion portant production de documents n° 198*). (Document parlementaire n° 283-3/198).

A cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'au mardi le 25 mai 1971, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 2 du Règlement.